Moderniser la protection sociale et développer des soins de qualité

2004/2189(INI) - 31/03/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Milan CABRNOCH (PPE-DE, CZ) en réponse au document de la Commission sur la modernisation de la protection sociale et le développement de soins de santé de qualité par la «méthode ouverte de coordination». En partant du principe que le droit à la santé est un droit social fondamental, et que la santé publique est l'une des richesses de la société et que celle-ci a le devoir essentiel de la protéger, les députés confirment leur acceptation des trois principaux objectifs proposés comme fondement de la méthode ouverte de coordination: un accès général quels que soient les revenus ou les ressources, une qualité élevée et une viabilité financière. Ils soulignent qu'en vertu de la méthode ouverte de coordination, la «souveraineté absolue» des gouvernements nationaux (et, si cela s'avère opportun, régionaux) dans le domaine de soins de santé doit être pleinement respectée.

Le rapport souligne que la santé est influencée par de nombreux facteurs, dont les prédispositions génétiques, le style de vie et la condition sociale. Il ajoute que la prévention est la forme la plus utile et la plus efficace de soins de santé et qu'elle contribue à la viabilité durable du financement des systèmes de santé. Il y a donc lieu d'accorder à la prévention une priorité «sensiblement plus élevée» dans le fonctionnement réel des services, notamment des examens médicaux préventifs réguliers.

La commission insiste sur le fait que, dans tout système de santé et de soins de longue durée, le rôle principal doit revenir au citoyen en tant que bénéficiaire de services et «consommateur de soins» et qu'il a donc droit à une information complète. Elle considère également que le vieillissement de la population représente un défi et que les soins de santé en faveur des «personnes âgées et fragiles» sont un domaine de recherche approprié au niveau européen. Toutefois, le vieillissement de la population représente en même temps une chance qu'il conviendrait d'exploiter pour intégrer plus fortement dans la société et dans les entreprises, dans le cadre du «vieillissement actif», des personnes riches de l'expérience précieuse qu'elles ont accumulée au fil des ans.

Le rapport soulève une série d'autres points, tels que l'importance du système de santé, des soins de longue durée et de l'aide sociale dans les économies nationales, eu égard au grand nombre de personnes qu'ils emploient de nos jours et à leur potentiel élevé de création d'emplois, la préservation de l'offre en matière de soins de santé, l'accroissement de l'attractivité pour ce type de professions et la nécessité de s'occuper des besoins de santé des membres les plus pauvres de la société. Le rapport exprime les préoccupations quant aux différences substantielles entre les anciens États membres et la plupart des nouveaux États membres en termes de situation sanitaire des populations, d'accès aux soins et de soins de santé de longue durée. Enfin, il invite la Commission à présenter un nouveau rapport sur la situation sanitaire des femmes dans l'Union européenne.